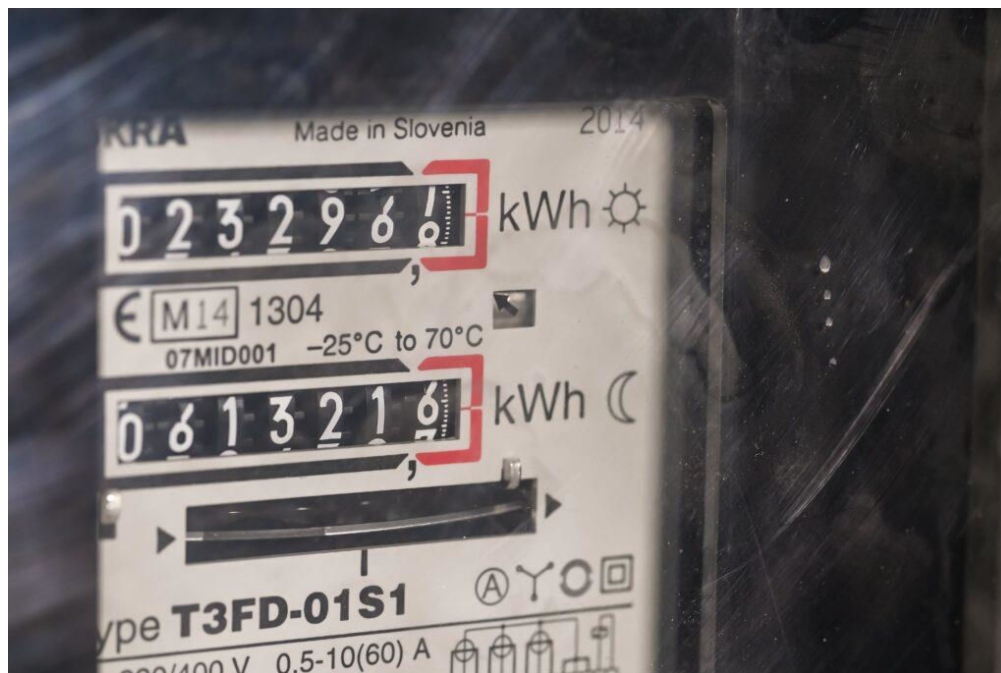


Consommation d'énergie : le compteur bi-horaire est-il toujours intéressant ?



Quel type de compteur choisir? © Belga Image

Bi-horaire ou mono-horaire? Certains fournisseurs ne font plus de distinction entre les heures pleines et les heures creuses.

Avec la flambée des prix de l'énergie, de nombreux Belges cherchent à réduire leur consommation d'électricité ainsi qu'à trouver le contrat le plus intéressant. Certains fournisseurs d'énergie ne font plus de distinction entre les heures pleines et les heures creuses. Dès lors, est-il toujours intéressant de garder un compteur bi-horaire ?

Le compteur bi-horaire distingue deux tarifs selon l'heure et le jour de consommation : le tarif de jour et le tarif de nuit. Pour ce type de compteur, le tarif de nuit est plus avantageux et le consommateur a donc tout intérêt à faire ses machines ou à lancer son lave-vaisselle pendant la nuit ou durant le week-end. Il bénéficiera ainsi d'un prix plus avantageux.

Dans le cas d'un compteur mono-horaire, un tarif unique est appliqué. Il sera donc bénéfique aux personnes qui consomment de l'électricité principalement la journée. Selon les informations de Sudinfo, les prix proposés par les fournisseurs pour les compteurs mono-horaires se situent tous entre les tarifs en heures creuses et ceux en heures pleines.

Mais aujourd'hui, certains fournisseurs d'énergie proposent des contrats qui ne font plus de distinction entre heures pleines et heures creuse. C'est notamment le cas du contrat " Online Flex " de Mega. Pour le contrat " Soleil et vent Flex " d'Eneco, la différence de prix est pratiquement insignifiante. Par contre, chez Luminus (contrat " Basic "), la différence entre les deux tarifs est de 30% et chez Engie (contrat " Flow ") de 17%. Attention toutefois, les tarifs en heures creuses pour les contrats d'Eneco et de Mega sont bien plus élevés que chez Luminus et Engie.

Le tarif bi-horaire reste donc en général intéressant mais cela dépend aussi du type de contrat que vous choisissez et de vos habitudes de consommation. Il est par conséquent important de comparer les offres et les grilles tarifaires des fournisseurs. Le comparateur de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) vous permet de faire cette comparaison en fonction de votre situation personnelle.

Si vous possédez des panneaux photovoltaïques, les choses sont un peu différentes. Le compteur bi-horaire sera plus intéressant si vous ne produisez pas assez d'énergie pour couvrir votre consommation en électricité. Si par contre votre production est égale à votre consommation, le compteur mono-horaire est à privilégier.